[illegible] Ce qu'on a dit ? [illegible]

Poursuites de M. Joseph Reinach contre l' « Intransigeant »

M. Joseph Reinach, directeur de l'Opéra, un procès en diffamation au gérant et au rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, à la suite des articles qui ont paru dans ce journal sur les lettres « Orléa ».

L'assignation de M. Joseph Reinach est délivrée pour le mercredi 26 janvier 1898, devant la chambre. C'est Maître Ducaud qui plaidera pour M. Joseph Reinach devant le tribunal correctionnel.

L'assignation est ainsi libellée :

Attendu que, dans les numéros des 25, 26 et 27 décembre, le journal l'*Intransigeant* a publié sous la signature de M. Henri Rochefort les articles suivants : « l'Aveu des faussaires », « la Peur de la lumière », « Faussaires en liberté »;

Attendu que ces articles contiennent non seulement des imputations de faits outrageants et les plus grossières injures, mais aussi l'imputation d'avoir fait fabriquer de faux documents pour tromper la justice;

Attendu que cette allégation a été maintenue par le journal l'*Intransigeant*, alors qu'il avait été établi que M. Joseph Reinach avait le premier demandé l'auteur des documents en question;

Attendu que ces outrages et diffamations sont prévus par les articles 29, 32, 33 de la loi du 29 juillet 1881, 59 et 60 du *Code pénal*;

Entendre le ministère public requérir contre Dubuisson et Rochefort l'application des peines prévues par la loi;

Entendre condamner ensuite la partie civile à 25,000 fr. de dommages-intérêts et à vingt francs tous du jugement à intervenir dans vingt journaux au choix du demandeur.

Du *Courrier du Soir* :

On nous informe à la dernière minute que M. Toumas, défenseur du commandant Esterhazy, a été officiellement avisé du sort du dépôt du rapport. Le commandant Esterhazy, sans opposer réserves sur la portée desquelles nous n'avons pas de données exactes, concluerait dans le sens d'un non-lieu.

Les Français sur le Nil

Paris, 24 décembre. — On vient de recevoir du Caire la dépêche suivante qui, tout en annonçant une importante nouvelle de nos explorateurs africains, réduit à néant le bruit du massacre de la mission Marchand :

Le Caire, 24 décembre. — D'après des renseignements émanant de bonne source il paraît certain que les expéditions françaises occupent Fashoda.

On affirme même dans certains milieux indigènes que les Français descendent le Grand-Nil avec rapidité.

Leurs mouvements expliqueraient l'agitation des cercles militaires et la brusque reprise des négociations anglaises avec Ondurman.

Fashoda, situé sur le Nil blanc, à quelque distance du lac Nô, était l'objectif de la mission Marchand. C'est là que le brillant officier devait opérer sa jonction avec la mission de M. de Bonchamp, venant d'Abyssinie.

Incidents tumultueux au théâtre de Marseille

Marseille, 31 décembre. — A la suite du refus de la municipalité de subventionner le Grand-Théâtre, des incidents tumultueux se sont reproduits hier soir au nouvel essai de rénovation avec un drame. Un violent tapage, des sifflets et des cris d'animaux ont mis les artistes dans l'impossibilité de jouer.

Finalement, une vingtaine de spectateurs et un groupe de tout jeunes gens sont montés sur la scène où ils se sont livrés à des jeux burlesques qui ont provoqué des rires de la salle, tandis que les acteurs rentraient dans les coulisses.

UN DRAME A NANCY

Nancy, 31 décembre. — Pendant la nuit de mercredi à jeudi, un drame s'est déroulé au 49 de la rue Mazagran.

Dans un petit logement vivaient la nommée Joséphine-Marie Michel, âgée de 28 ans, ménagère, femme Gigleux et le sieur Raoul Lorrain, âgé de 23 ans, garçon pâtissier, célibataire.

La femme Gigleux a été abandonnée par son mari à cause de son inconduite; elle a un fils de sept ans qui vivait aussi dans ce ménage interlope, où régnait la misère.

Mardi après-midi, la femme Gigleux fut surpris en flagrant délit de vol de divers objets à l'étalage des Magasins-Réunis; elle fut arrêtée et conduite devant M. Flury, commissaire de police du canton ouest, qui, après l'avoir interrogée, la fit mettre en liberté provisoire sous la promesse qu'elle se présenterait au tribunal correctionnel quand viendrait son affaire.

Profondément affectée des poursuites dirigées contre elle, la femme Gigleux rentrait chez elle le mercredi en larmes et en lamentations avec son amant.

La soirée passa en copieuses libations et l'enfant aussi s'était couché tout tard, vers 2 heures du matin, en disant à M. Lévy pour aller encore à l'auberge chercher du vin.

Pendant l'absence de l'enfant qui attendit environ une heure dans la rue l'ouverture d'un débit, la femme Gigleux et son amant bourrèrent de charbon leur fourneau et clôturèrent toutes les issues.

Vers six heures, les voisins du premier étage entendirent le bruit de la chute d'un corps sur le plancher. Ils ouvrirent d'autres personnes qui montaient avec eux au second étage, et ils trouvèrent la femme Gigleux dans la cuisine, étendue sur le plancher et ne donnant plus signe de vie.

Dans l'autre pièce, sur un lit, gisait Raoul Lorrain.

Il s'était porté un coup de couteau au-dessus du sein gauche et était tombé, comme blessé, d'où le sang coulait.

M. Gabillet, commissaire de police, prévenu, se rendit sur les lieux pour procéder aux constatations.

Il fut alors établi que la femme Gigleux avait succombé à l'asphyxie; quant à Raoul Lorrain, qui respirait encore, il fut immédiatement transporté à l'hôpital civil où, après des soins empressés, il fut rappelé à la vie.

La blessure qu'il s'était faite à l'aide d'un petit couteau pointu n'avait aucun caractère de gravité.

Le cadavre de la femme Gigleux a été transporté à la morgue de l'Institut anatomique.

Les assassins d'un garçon de recettes

Paris, 31 décembre. — Carrara est la femme, pour la première fois depuis la reconstitution du crime, est été mis, hier, en présence l'un de l'autre dans le cabinet de M. Josse, juge d'instruction.

Les beaux-parents de Carrara, son charretier et un ouvrier de la champignonnière avaient été convoqués.

Les inculpés étaient assistés de leurs avocats, Me Decori et Henri Robert.

L'Italien, sombre et taciturne, n'a fait qu'inverver sa femme durant l'interrogatoire. Il la représente comme l'inspiratrice de son crime et prétend que c'est elle qui lui a donné l'idée de tuer un garçon de recettes, « Tu es une coquine, tu m'as vendu à la police, lui dit-il. »

La femme Carrara proteste contre cette accusation. Son système consiste à dire qu'elle a été faites contre lui et dans lesquelles elle a révélé les escroqueries, les vols et les incendies causés par Carrara.

Après avoir été mis en présence des témoins, les deux inculpés ont été reconduits, Carrara à Mazas, sa femme à Saint-Lazare.

M. Josse ne les interrogea maintenant que la semaine prochaine.

LE TUEUR DE BERGERS

Lyon, 31 décembre. — Vacher a été transféré aujourd'hui de Belley à Lyon. Il sera soumis pendant quelque temps à l'examen des médecins aliénistes.

Le nommé Minasso, qui s'était échappé il y a quelques jours de la prison Saint-Paul, vient d'être arrêté à Ulm (*Wurtemberg*) par les soins de M. Sech, chef de la sûreté à Lyon.

TENTATIVE D'ASSASSINAT
A CHOISY-LE-ROI

Paris, 31 décembre. — Une audacieuse tentative d'assassinat a été commise la nuit dernière sur le chef du dépôt de tramways de Choisy-le-Roi, M. Marchal.

A une heure et demie, en effet, celui-ci était à son bureau, *en train de faire sa recette* de la journée, lorsque la porte s'ouvrit brusquement, livrant passage à deux hommes masqués, tenant chacun un poignard. Ils se précipitèrent sur M. Marchal, qui, surpris, reçut un coup de poignard qui lui traversa la joue gauche et la lèvre inférieure.

Ses cris effrayèrent cependant les bandits, qui s'enfuirent sans avoir eu le temps de s'emparer de l'argent. L'un d'eux abandonna dans sa fuite sa casquette, une casquette de jockey en drap gris. Ils n'ont pu encore être retrouvés. L'état de M. Marchal est assez grave, mais sa vie n'est cependant pas en danger.

ARRESTATION ARBITRAIRE
à la frontière d'Alsace

Saint-Dié, 31 décembre. — Jean Massenez, âgé de trente-et-un ans, ouvrier tisserand, à St-Dié, autrefois à Saint-Croix, vint en visite à Noël à Saint-Croix, avec sa femme. Il fut arrêté parce qu'il avait été condamné comme réfractaire. Lorsqu'il aura purgé sa peine, il sera gracié et rentrera en France.

Or, d'après des renseignements qui paraissent certains, l'arrestation de D. Massenez, qui *tient un débit à Fouchemult, près de Saint-Dié*, devrait être comme rangée dans la catégorie des arrestations arbitraires fréquentes en Alsace.

M. Massenez, dont le père est originaire de la commune de Lusse et qui est né lui-même à Vesoul, a dû subir le tirage au sort en Allemagne et y faire deux ans de service. Mais cette contrainte ne saurait apparemment lui faire perdre sa qualité de Français, puisqu'il agit d'un service imposé et non volontaire.

Quoi qu'il en soit, les autorités françaises s'occupent de tirer au clair cette situation.

La catastrophe du Péage

Les sauveteurs

Lyon, 31 décembre. — Pendant les instants qui suivirent la terrible collision du Péage-de-Rossillon, le départ de ceux qui avaient échappé au danger, ne songèrent plus, terrifiés qu'ils étaient, qu'à fuir le lieu de la catastrophe, il se trouva heureusement, comme toujours en pareille circonstance, quelques hommes de sang-froid qui, remis de leur émotion, s'employèrent avec un dévouement au sauvetage des blessés.

Nous avons dit comment, grâce à MM. de Logothète, Simonoton et quelques autres, les morts et les blessés furent, avant l'arrivée des secours, transportés dans un wagon-restaurant, puis, faute de place, à l'abri du froid et de la brume.

M. Noblemaire a tenu à remercier lui-même au nom de la Compagnie de Lyon, MM. Simonoton et Logothète, ainsi que tous ceux qui, parmi les antisélectionnés qu'il venait de recevoir des blessés.

Les morts

Les obsèques des capitaines Lota est eu lieu, hier samedi, à Baulia, au milieu d'une affluence considérable.

Une délégation de trois capitaines, d'un lieutenant et de quatre élèves était venue de Saint-Cyr.

Le général gouverneur, le colonel du 163e avec tous les officiers de la garnison suivaient le cercueil. La musique du régiment marchait en tête.

Tous les magasins étaient fermés au passage du convoi, qui a traversé la ville pour se rendre au cimetière.

Des discours ont été prononcés par le général et un capitaine de l'école de Saint-Cyr.

M. Turrel, ministre des travaux publics, s'était fait représenter par M. Dubois, ingénieur des ponts et chaussées.

Les blessés

Lyon, 31 décembre. — L'état de la plupart des blessés continue à s'améliorer. Seuls, MM. Bertrand et Dupuy inspirent toujours de vives inquiétudes aux docteurs.

Un retard des trains 10 et 20

Lyon, 31 décembre. — Les rapides 10 et 20 sont arrivés la nuit dernière à la gare de Perrache avec une heure et demie de retard, par suite du déraillement d'un train de marchandises près de la gare de Lachamp-Condillac.

Le fait avait occasionné une certaine émotion chez les voyageurs, les amis qui attendaient des voyageurs à la gare.

Les nouvelles reçues d'autre part par divers journaux annoncent que, dans cette circonstance, le rapide de Vintimille et à vingt minutes du départ, a dû rester immobilisé à Lyon, faute d'un conducteur, mais cela même fut inutile, car le train 20 était déjà arrêté, en arrière, par le sémaphore, resté fermé.

A la Compagnie de Lyon, on nous déclare d'ailleurs n'avoir pas même eu connaissance de l'incident.

Chronique Régionale

Nominations officielles

ARMÉE. — M. le général de brigade de Courson de la Villeneuve, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 2e brigade d'infanterie (16e division, 8e corps d'armée) et des subdivisions de région de Cosne et de Bourges, à Bourges, en remplacement de le général de Corsalier-Lacombe, *promu général de division*.

M. le général de brigade Michel, nouvellement promu, est placé dans la position de disponibilité.

Infanterie. — M. Ennaux, capitaine en non activité, est réintégré dans les cadres et affecté au 84e.

Sont promus : capitaines : MM. Magnieul, lieutenant au 50e, affecté au 8e; M. Perrot, lieutenant au 52e, affecté au 9e;

Est nommé chef de bataillon ; M. Petrod, du 8e de ligne, affecté au 1er.

Artillerie. — M. Dubret, garde de 2e classe, chef artificier à la direction de Maubeuge, est promu garde d'artillerie de 1re classe et maintenu à son poste.

M. Vaillant, *sortir* d'état de 1re classe à l'atelier de construction de Douai, est nommé garde d'artillerie de 3e classe, chef ouvrier en bois et classé à l'atelier de construction de Douai.

M. Sée, lieutenant en premier au 11e régiment, 10e bataillon, est promu au grade de capitaine, affecté à la 1re région.

M. Johannet, lieutenant en second au 8e bataillon, 2e batterie, à Hirson, est nommé lieutenant en premier et maintenu à ladite batterie.

Corps de santé militaire. — M. Bonin, pharmacien aide-major de 1re classe à l'hôpital militaire de Maubeuge, est promu au grade de pharmacien-major de 2e classe et maintenu à son poste.

Service des bureaux de l'intendance. — M. Carvalier, officier d'administration adjoint de 1re classe au gouvernement militaire de Paris, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe et affecté à la 1re région.

Gendarmerie. — M. Porre, lieutenant-trésorier de la 2e compagnie de la 15 légion, 1er, est promu au grade d'officier d'administration de 2e classe, pour remplir l'emploi de trésorier de la compagnie du Nord.

Trois des équipages. — M. Paradis, capitaine en 2e, major du 1er escadron, est nommé capitaine en 1er et maintenu dans son emploi.

Marsouins. — M. Leblond, lieutenant au 122e, passe au 145e.

Corps de santé militaire. — M. Rockenberghe, médecin major de 2e classe à la place d'Alger, est désigné pour le 9e d'infanterie.

M. Evesque, pharmacien major de 2e classe aux hôpitaux militaires de la division de Constantine, est désigné pour l'hôpital militaire de Lille.

Service des bureaux de l'intendance. — M. Tabourdeau, officier d'administration de 2e classe dans la 1re région, est désigné pour le 8e corps d'armée.

M. Paulian, officier d'administration adjoint de 2e classe dans la 1re région, est désigné pour le gouvernement militaire de Paris.

M. Guibert, officier d'administration de 2e classe à la 1re région, est désigné pour la division d'Alger.

Service des hôpitaux militaires. — M. Carretta, officier d'administration de l'hôpital militaire de Dunkerque, est désigné pour les hôpitaux militaires de la division d'Arras.

M. Dolestre, officier d'administration de 2e classe du magasin central du service de santé, est désigné pour l'hôpital militaire de Douai.

M. Robert, officier d'administration adjoint de 1re classe dans les hôpitaux militaires de la division d'Alger, est désigné pour le 1er de direction du service de santé du 1er corps d'armée.

M. Polverolli, officier d'administration adjoint de 1re classe de la division du service de santé du 1er corps d'armée, est désigné pour les hôpitaux militaires de la division de Constantine.

M. Ferrand, officier d'administration-trésorier à Lille, est désigné pour remplir l'emploi de trésorier d'Arras.

Marine. — M. Bailleul, officier en service à Dunkerque, est promu lieutenant de vaisseau de la marine à Lorient.

Fabions provisoires. — Sont inscrits d'office à la suite des tableaux d'avancement de 1897 :

Pour le grade de chef de bataillon : MM. Bartolo, capitaine au 4e régiment d'infanterie.

Pour le grade de lieutenant-colonel : M. Valauxmon, du 1er régiment de Marine-Artillerie, au 1er rang de bataillons de Dunkerque; MM. Ploi, sous-chef de gare à Valenciennes; Gourdin, sergent-major des sapeurs-Pompiers de Gravelines; Lepy, sergent des sapeurs-pompiers à Gravelines; Leys, sergent des sapeurs-pompiers à Valenciennes; Bayle, proposé de donner à Roubaix; Gorardel, brigadier de gendarmerie à la compagnie du Pas-de-Calais.

Mentions honorables. — MM. Scritte, agent de police à Tourcoing; Gosselin, à Aulnoye; Moriaux, à Valenciennes; Corrine, lieutenant des sapeurs-pompiers à La Bassée; Delberg, à Fouquières-les-Béthune; Coyet, douanier à Lievin; Wilson, employé des mines de Lens.

Le Député Lamendin et ses électeurs

Le député Lamendin recevra ses électeurs lundi prochain, 3 janvier, de 9 heures du matin à midi, au bon bonbonie place du Marché au Fil, 4, à Roubaix.

Chronique Locale

ROUBAIX

Nouveau scandale aux Hospices

Découverte d'anciens détournements pour une somme de 16,365 francs. — Une interview du citoyen Bailleul, administrateur des Hospices. — Ce que va faire la commission administrative.

L'opinion publique est encore sous le coup du procès de M. Vincre fils, ancien secrétaire des Hospices, inculpé de détournements et acquitté par la *cour d'assises, qu'un nouveau scandale* plus important que le premier point à l'horizon.

La comptabilité des Hospices vérifiant méticuleusement la comptabilité, vient d'acquérir la preuve que des malversations ont été commises par le prédécesseur de M. Vincre fils, malversations s'élevant à la somme de 16,365 francs et partant de l'année 1868.

Cette découverte, dont le bruit tout à fait discret circule en ville, a profondément ému les membres de la Commission administrative des Hospices qui ont du leur confiance indignement trompée.

Le dernier inculpé a remboursé, ou à peu près, le montant de ses détournements, mais dans la nouvelle affaire, nous nous demandons avec l'opinion publique qui remboursera, les tous les secrétaires ayant touché aux finances et à la comptabilité des Hospices, M. Vincre fils, l'acquitté de ces jours derniers, étant seul vivant.

La rumeur publique nous ayant mis sur la voie de ce qui se passait au sein de la commission administrative des hospices, d'autre part, nous rapprochant des faits publiés dernièrement par l'*Egalité*, nous avons cru utile, dans l'intérêt de la vérité, d'aller interviewer le citoyen Bailleul, conseiller municipal, membre de la commission des hospices, pour savoir ce qu'il y avait de fondé dans les bruits qui circulaient en ville.

De notre entrevue il ressort clairement que des malversations importantes ont été commises dans la caisse, antérieurement à la gestion de M. Vincre fils, et que la Commission en a les preuves.

Voici d'ailleurs notre interview de M. Bailleul : Hier à onze heures et demie nous nous sommes rendu à la mairie dans l'espoir d'y rencontrer le citoyen Bailleul et notre attente n'a pas été déçue.

Notre confrère, accepte de se laisser interviewer sur le scandale des Hospices, et nous lui posons les questions suivantes que nous transcrivons aussi fidèlement que les réponses :

— « Dans son numéro du 26 décembre, l'*Egalité*, donnait à entendre, en parlant des Hospices, que des sommes importantes auraient été détournées antérieurement à la gestion de M. Vincre fils. M. Pourrier-vous nous donner quelques explications à ce sujet ?

— M. Bailleul. — *Ce que je vais vous dire est un peu le secret de polichinelle*, car tout le monde le sommait. Il y a effectivement, sous la gestion de M. Vincre fils, il y a eu des sommes détournées de la caisse des Hospices, dans les mêmes conditions que celles qui avaient fait incriminer M. Vincre fils.

— Y a-t-il longtemps que ces faits sont connus ?

— M. Bailleul. — Non, pas très longtemps. C'est en vérifiant les écritures à propos de l'affaire Vincre que nous avons découvert de détournements antérieurs. D'ailleurs, je suis entré à la commission des hospices alors que tous ces faits étaient connus des administrateurs.

— A quelle somme peut-on évaluer les détournements en question ?

— M. Bailleul. — *A la dernière réunion de la* Commission administrative des Hospices, nous avons acquis la certitude que 16,365 francs avaient été détournés par le prédécesseur de M. Vincre fils, mais rien ne prouve que ces faits restent encore à vérifier, il est probable que ce chiffre augmentera.

— De quelle façon ces détournements se seraient-ils opérés ?

— M. Bailleul. — De deux manières : 1° Le secrétaire portait sur la feuille d'émargement, comme touchant une somme, 10 francs par mois, des personnes mortes ; 2° Il portait sur la liste des noms de *fantaisie*.

La-dessus, M. Bailleul nous montre une liste qui établit que ces façons dépassent remontent en l'année 1868, et il ajoute :

— En mai dernier, un nommé P..., de l'Epeule, vieillard de 70 ans, fait une demande de 50 francs.

Aussitôt on fait une enquête et on trouve d'après les livres que cet homme aurait touché pendant 10 mois, mois de mai, en 1891, époque où il avait déjà fait une demande. En approfondissant l'enquête il a été reconnu que P... n'avait rien touché, et que les sommes portées à son compte avaient été détournées. C'est un exemple entre mille que je vous cite.

Nous avons trouvé des détournements de 1300 francs par an, et d'autres moindres, mais, je le répète, ce n'est qu'une vérification approfondie de livres de comptabilité qui nous fixera complètement.

— Que pense faire la commission des hospices ?

M. Bailleul. — Ceci est une question délicate, mais je pense que cette commission ne saurait pas disposée à abandonner nos droits. Lorsque nous serons exactement fixés sur le montant des détournements, nous agirons pour en exiger le remboursement.

— Que dites-vous du récent jugement ?

M. Bailleul. — Comme vous, comme tout le monde, je m'incline devant l'arrêt, mais j'en pense ce que tout le monde en pense. Je crois que c'est assez vous dire, et, d'ailleurs, j'aurai probablement l'occasion de revenir sur les circonstances qui ont amené ce jugement.

Sur ce dernier mot, nous prenons congé du citoyen Bailleul.

Un membre de la Commission des Hospices a parlé. C'est à la Commission entière qu'il appartient maintenant d'éclairer l'opinion publique.

Son devoir est tout tracé : Elle doit dire hautement de combien, et par des détournements coupables, les pauvres ont été exactement frustrés.

Nous aussi, nous reviendrons, fort probablement, sur les circonstances qui ont entouré le jugement de Douai, et il est plus que probable que tout en reconnaissant que les jurés ont prononcé dans la plénitude de leur droit, selon leur conscience, nous parviendrons à faire des *révélations sensationnelles*.

Nous ne visons ici, ni la justice, ni les jurés, ni le tribunal lui-même, dont nous acceptons l'arrêt.

Mais en dehors des honorables magistrats et des nous moins honorables jurés, il y a en certaines intrigues que nous parviendrons à démasquer.

Marius VÉRAN.

Tramway électrique

Hier matin, vers onze heures et demie, les tramways arrêtaient brusquement sur toutes les lignes. C'était un fil de trolley qui venait de se rompre place du Château, et *pour éviter* de graves accidents on avait dû arrêter le courant. Pendant trois quarts d'heure les tramways n'ont pu fonctionner.

Heureusement, il existe deux fils sur la ligne de Lannoy, ce qui a permis au service de se faire régulièrement pendant le reste de la journée au moyen de celui resté intact.

Fin de la grève de Tisserands

Hier matin, la grève des tisserands de la fabrique Harinkouck, rue de Baval, a pris fin. Six ouvriers ont été remplacés, les autres ont repris le travail aux nouvelles conditions, c'est-à-dire en acceptant de faire le broyage de la chaîne eux-mêmes.

Une arestation pour vol

Jeudi après-midi vers une heure, l'agent Turpain, *de service à la Gare, a arrêté et conduit* au poste du commissariat central, un nommé Benoit Bauters, Agé de 15 ans, demeurant rue Decrème, tout de la Balance, 7, qui venait de voler dans quatre de barcaques dans les magasins de la petite vitesse. Benoit a été écroué au dépôt.

Un commencement d'incendie

Un commencement d'incendie, heureusement peu important, s'est déclaré jeudi soir, à cinq heures, chez M. Alphonse Lecocq, habitant le 2e étage de la maison numéro 8, rue de Beaurewart.

Un panier contenant de la paille a seul été détruit.

Le feu a pu être éteint à l'aide de quelques seaux d'eaux. *Les dégâts sont nuls.*

Un bec de gaz brisé par une voiture

Jeudi après-midi vers trois heures et demie M. Louis Papelet, conducteur chez M. Bommont, *quai de Gand, passait rue Lacroix, conduisant* une voiture chargée de meubles, lorsqu'en face du numéro 68, il accrocha un bec de gaz et le brisa. La Compagnie du gaz a été prévenue.

Adjudications

Le mardi 18 janvier, à onze heures du matin, dans l'une des salles de la mairie, il sera procédé à l'adjudication de la construction d'un aqueduc rue de Lannoy.

Le devis s'élève à la somme de 14,000 francs y compris celle de 4963 francs pour dépenses imprévues. Cautionnement à verser 450 francs.

Le mardi 25 janvier, à la même heure et au même endroit, il sera procédé à l'adjudication de la fourniture du mobilier du groupe scolaire de la rue d'Oran. Le devis s'élève à la somme de 29,500 fr., y compris celle de 1,909 fr. 49 c. pour dépenses imprévues.

Cautionnement à verser 929 fr.

Tirage au sort

Les tableaux de recensement des jeunes gens de la classe 1898 *sont affichés*, à partir de ce jour, à Roubaix, à l'entrée de la Cour des pompiers (côté gauche).

Les jeunes gens ou leurs parents qui auraient des observations à présenter sont priés de s'adresser pendant la semaine, de 9 heures à 11 ou de 3 à 5 heures du soir, à la mairie (bureau militaire), rue Heure, 2e étage.

Les réclamations relatives aux maladies ne figurent pas sur ces tableaux.

Le tirage au sort aura lieu les trois jours suivants, à 9 heures du matin, à la mairie :

1° Pour le canton de Roubaix-Est, y compris une partie de Wattrelos, le samedi 22 janvier.

2° Pour le canton de Roubaix-Nord, y compris Lauthe partie de Wattrelos, le lundi 24 janvier.

3° Pour celui de Roubaix-Ouest (Croix et Wasquehal compris) le lendemain mardi 25 janvier.

Combats de coqs

Dimanche, 2e tirage de coqs mosaïs chez M. Félicien Descamps, rue du Tilleul, 120, contre Henri Mortier : un 3 de 6 morts pour 50 francs. Poids de plumes : 40 francs.

— HALTE-LA ! QUI VIVE ?
— Ronde d'officier.
— Avance à l'ordre.
— ROI DES CAFÉS.

Le Roi des Cafés, rue de l'Epeule et 306, rue Sec Arts, Roubaix.

Cafés CHOMBART-DUMONT Gros et détail

TOURCOING

Réunion de commission

La commission des grands travaux s'est réunie, hier, à la salle des mariages, sous la présidence de M. Hasschroucq, maire.

La Commission s'est occupé du choix d'un terrain pour le Tribunal et à la Bourse de commerce et construction d'école de garçons.

Réceptions officielles

Hier, de 3 heures 1/2 à 5 heures, les membres de l'Administration municipale, sous l'exception de M. Hiéval, adjoint, indisposé, ont reçu à l'Hotel de Ville les membres des divers corps constitués et les fonctionnaires de tous ordres.

M. le Maire a eu un mot aimable pour tous.

Petite réclame électorale

Ce quelle pestaient hier matin ces bons et braves électeurs par suite de l'encombrement des cartes de nouvel an.

Depuis quelques années, on constatait une baisse très sensible dans l'envoi de ces petits carrés de papiers, car beaucoup aujourd'hui se bornent à n'envoyer des cartes de visites qu'aux personnes qui leur en ont elles-mêmes adressées.

Mais cette année, le nombre a tout à coup augmenté dans des proportions très considérables.

La cause ?

Un seul monsieur.

Parfaitement bien, c'est comme j'ai l'honneur de dire.

Si les honnêtes électeurs playaient hier sous la charge c'est qu'il a passé fantaisie à M. Albert Masurel, candidat à la députation d'en envoyer quelques milles aux dites électeurs de Tourcoing sans oublier les fonctionnaires.

M'est assez d'avis que cette réclame ne produira pas grand effet.

Qui donc serait assez neuf pour être hypnotisé devant un morceau de carton, même portant le nom d'un candidat romain.

Les fourneaux économiques

Le comité des fourneaux économiques — dont la réouverture est prochaine — a déjà tenu plusieurs réunions.

Un sous-comité a été constitué comprenant MM. Auguste Duconlombier. Maurice Cordier, *Henri Loridan, Cocheteux et Lefebvre, conseillers* municipaux, Louis Tiberghien et Jules Desermont, industriel, Vesseur, bibliothécaire-secrétaire.

Ce sous-comité est surtout chargé de l'organisation matérielle et de l'étude des moyens destinés à en assurer un fonctionnement régulier avec le moins d'abus possible.

A cet égard, un système de cartes paraissant pratique va être adopté.

Les fourneaux seront au nombre de 6 : un au centre à l'hospice, un autre dans le quartier du Brun-Pain, un troisième au Pivoin, un quatrième à la Bourse, et

Les quartiers du Blanc-Seau et de la Croix-Rouge auront chacun leur fourneau.

Le prix des portions sera ainsi fixé : Soupe et *80 grammes de viande 0.15 ; soupe seule 0.05 ;* légumes, pain, 0.05. On pourra consommer sur place.

Dernièrement il sera procédé à une adjudication de vêtements entre les commerçants français et patentés de la ville pour la fourniture des étoffes nécessaires au confectionnement de l'œuvre.

Les grèves

Le nombre des ouvriers rattacheurs de la fabrique Motte-Bossut, *rue des Prêts*, qui ont quitté le travail jeudi matin est de 32 et non 36, comme nous l'avions dit hier. De plus, il y a 12 tisseurs qui ont suivi les rattacheurs.

Antérieurement à l'incendie qui se produisit à la fabrique Motte le 10 juillet dernier et qui détruisit en partie les machines, les ouvriers tisseurs et rattacheurs étaient payés à la journée. Les rattacheurs gagnaient alors 22 fr. 50 la semaine et les tisseurs, 11,25.

Depuis on a substitué le salaire aux pièces, et le salaire moyen en a pour résultat d'amener une diminution de salaire de 3.50 environ pour les rattacheurs et de deux francs pour les tisseurs.

Sans contester ce fait, les patrons allèguent que leurs ouvriers gagnent encore 25 0/0 de *plus que dans les autres filatures de coton.* Ils ne veulent pas accorder la façon de la tisseuse concession et déclarant qu'ils considéreront les grévistes comme ne faisant plus partie de leur personnel si ceux-ci ne sont pas rentrés lundi 3 janvier.

Les doublesses de la retorderie Watteau sont toujours en grève ; une entrevue a eu lieu entre ouvriers et patrons, mais n'a amené aucun résultat.

Un homme enragé

Le 3 juillet dernier, un ouvrier tisserand, M. Théophile Laporte, 19 ans, demeurant rue de Roncq, amena Pierre Cattieau, fut mordu aux deux poignets par son chien qui depuis quelques jours paraissait malade.

Laporte assomma lui-même l'animal et apporta le cadavre au bureau central de police.

Soumis à l'examen d'un vétérinaire qui fit l'autopsie du chien, il fut établi qu'il était atteint d'hydrophobie.

M. Laporte suivit le traitement complet de l'Institut Pasteur à Lille.

Il y six mois de cela et l'on pouvait croire que tout danger de contagion avait bel et bien disparu.

Or, depuis deux jours, le malheureux Laporte était devenu morose. La nuit il s'agitait fébrilement sans pouvoir s'endormir. Il *était sous* l'empire d'une sorte de délire et s'imaginait être constamment mordu par son chien.

Enfin, hier matin, vers quatre heures, il éveilla sa femme et lui dit que c'en était fait de lui qu'il allait mourir de la terrible maladie qui s'appelle la rage. La pauvre femme, tout en était assez effrayée, chercha cependant à rassurer son mari, mais sans y parvenir. Celui-ci prétendant qu'il allait être pour les siens (il a 6 enfants, dont cinq habitent la maison), une cause de terreur, alors cherchait à les calmer : « A vous, je ne ferai rien ! »

Mme Laporte se leva et se rendit chez M. le docteur Dupire qui en visite dans le quartier, constata qu'il présentait de symptômes de rage, et ordonna son transport d'urgence à l'hôpital civil.

Vers 9 heures 1/2, la voiture d'ambulance accompagnée d'infirmiers vint prendre le malheureux Laporte qu'on passa la camisole de force.

A son arrivée à l'hôpital on tendit au pauvre malade une tasse de lait chaud dont il but quelques gorgées, en donnant les signes de la plus vive souffrance et paraissant suffoquer.

Laporte fut placé dans une chambre de sûreté où il est l'objet d'une surveillance de tous les instants.

Hier soir l'on disait qu'il était possible que le malheureux soit atteint d'un accès de folie, provoqué, par suite de la crainte qu'il éprouvait depuis qu'il avait été mordu, d'être atteint de l'horrible maladie et l'on ajoutait que, si cet accès, qu'on dit être Laporte est atteint d'aliénation mentale est net interné à Armentières.

Nous donnons ce détail tel qu'il nous est parvenu, mais hélas, nous ne croyons guère à sa véracité et il est malheureusement plus probable que l'infortuné est atteint d'hydrophobie.

Laporte est originaire de Leuze (Belgique).

Arrestation pour vol

Le nommé Constant B..., 40 ans, tisserand,

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 7

LE NAUFRAGÉ

Par HENRY HAZART

PROLOGUE

— Les bateaux ne sont-elles, garçon ?

— Oui, pêre.

— Elles sont quasiment neuves. Te voilà à ton gré service. Tu vas te faire sortir par l'un des vitraux. A la droite, tu longeras un petit bois et...

— Je connais les chemins.

— Surtout, pas de faiblesse !

— Oui, pêre, même...

— Pas mêmes !

— Je voudrais bien emporter...

— Du garçon !...

Adrien désigna du doigt le portrait de sa mère.

— Pas poète, et je vais coucher que tu y viens.

— Tu gêne rapide, il retire du cadre l'époque [illegible] et patiemment ! Ta mère, [illegible] Tu vas [illegible] Tu vas [illegible] Tu vas